



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 20 a) de l'ordre du jour

Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 66/288 du 27 juillet 2012, par laquelle elle a adopté le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », ainsi que ses résolutions 67/199 et 67/203 du 21 décembre 2012 :

- a) Décide de créer un comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable;
- b) Se félicite de la composition du comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, qui comprend 30 experts nommés par les cinq groupes régionaux des Nations Unies et dont la liste figure à l'annexe I à la présente décision;
- c) Décide que les groupes régionaux seront autorisés à pourvoir au remplacement des experts qui cessent leurs fonctions au sein du comité¹, dès que le Président de l'Assemblée générale et le comité en auront été informés par le groupe régional concerné;
- d) Prie le Secrétaire général d'apporter tout le concours nécessaire au comité jusqu'à l'achèvement de ses travaux en 2014;
- e) Prie le comité de tenir sa première séance en août 2013 au plus tard.

¹ La liste des experts déjà nommés en remplacement des membres du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable par les groupes régionaux figure à l'annexe II de la présente décision.



Annexe I

Composition du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable

1. André Lohayo Djamba (République démocratique du Congo)
2. Admasu Mebebe (Éthiopie)
3. Karamokoba Camara (Guinée)
4. Ahmed Jehani (Libye)
5. Ali Mansoor (Maurice)
6. Mansur Muhtar (Nigéria)
7. Lydia Greyling (Afrique du Sud)
8. Ji Zou (Chine)
9. Lukita Dinarsyah (Indonésie)
10. Mohammad Reza Farzin [Iran (République islamique d')]
11. Aiboshi Koichi (Japon)
12. Amjad Mahmood (Pakistan)
13. Sung Moon Up (République de Corée)
14. Khalid Al Khudairy (Arabie saoudite)
15. Emiliya Kraeva (Bulgarie)
16. Tõnis Saar (Estonie)
17. Viktor Zagrekov (Fédération de Russie)
18. Vladan Zdravković (Serbie)
19. František Ružička (Slovaquie)
20. Francisco Gaetani (Brésil)
21. Eduardo Gálvez (Chili)
22. Dulce María Buergo Rodríguez (Cuba)
23. Janet Wallace (Jamaïque)
24. Reginald Darius (Sainte-Lucie)
25. Jorge Valero [Venezuela (République bolivarienne du)]
26. Nathan Dal Bon (Australie)
27. Pertti Majanen (Finlande)
28. Delphine d'Amarzit (France)
29. Norbert Kloppenburg (Allemagne)
30. Liz Ditchburn (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Annexe II**Experts nommés par les groupes régionaux en remplacement
des membres du comité intergouvernemental d'experts
sur le financement du développement durable**

1. Joseph Enyimu (Ouganda)
 2. Rajasree Ray (Inde)
 3. Chet Neymour (Bahamas)
 4. Saúl Weisleder (Costa Rica)
 5. Troy Torrington (Guyana)
 6. Jaime Hermida Castillo (Nicaragua)
 7. Gaston Lasarte (Uruguay)
 8. Antonios Zairis (Grèce)
 9. Özgür Pehlivan (Turquie)
-